



**Union SNUI – Sud Trésor**

**Communiqué de presse**

*Jeudi 27 Novembre 2008*

## **Quel avenir pour les finances publiques locales ?**

La crise financière et économique a remis à l'ordre du jour le rôle de l'action publique et donc celui des finances publiques. Les finances locales sont particulièrement concernées. Alors que le « Grenelle de la fiscalité locale » se fait attendre, la question de l'avenir des finances locales revient en force avec les conséquences prévisibles de la crise. Sans prétendre être exhaustif, on peut avancer que plusieurs facteurs mettent en effet les finances locales sous pression.

Le dégrèvement de taxe professionnelle (TP) en matière d'investissements productifs pose la question de l'évolution, sinon même de l'avenir, de cette taxe, qui rapporte tout de même 25 milliards d'euros. Le rapport Fouquet (sorti en 2005) semble oublié, alors que ses pistes en matière d'assiette de la TP étaient pertinentes, comme celle d'imposer les entreprises sur leur valeur ajoutée (c'est-à-dire sur la richesse créée). Une telle assiette aurait le mérite d'imposer les entreprises en fonction de leur capacité contributive, de sorte qu'il serait possible de rétablir l'équilibre entre le secteur des services et celui de l'industrie (60 % de la taxe professionnelle émise pour 40 % de la valeur ajoutée globale des entreprises).

L'évolution du marché immobilier aura lui aussi des répercussions sur le produit de la taxe sur les droits de mutation à titre onéreux (droits d'enregistrement), perçus par les collectivités locales dont le produit a évolué en moyenne de 10 % entre 1996 et 2006 et dont le rendement s'élevait à près de 10 milliards d'euros en 2006. Un marché immobilier en crise conduirait à une diminution du produit de cette forme d'imposition indirecte.

Une crise du marché immobilier et du secteur de la construction (le « BTP ») se traduirait par moins de mise en chantiers, donc moins de ventes d'immeubles neufs et, par voie de conséquences, par une assiette moins importante pour les impôts locaux qui, tels la taxe d'habitation ou la taxe foncière, imposent les biens immobiliers sur leur valeur vénale.

Une crise économique et sociale se traduit également par un besoin supplémentaire en termes de redistribution sociale et donc davantage de dépenses de solidarité et/ou un manque à gagner provoqué par une baisse dans la tarification des services publics locaux (cantines dont le tarif est calculé en fonction des revenus par exemple).

Dans ce contexte, rien ne serait plus dangereux que d'accroître la concurrence fiscale entre les collectivités qui serait rendue possible notamment par une plus grande autonomie fiscale des collectivités : les collectivités locales les plus pauvres, aux besoins sociaux déjà important, et qui seraient en outre pénalisées par les effets de la crise, seraient les grandes perdantes d'une telle évolution.

L'heure est donc à repenser la péréquation afin qu'elle corrige davantage les inégalités entre collectivités locales, mais également à la refonte de l'assiette des impôts locaux. En la matière, l'Union SNUI – SUD Trésor est favorable à une taxe professionnelle assise sur la valeur ajoutée et à une taxe d'habitation calculée à partir d'une valeur foncière de référence (la valeur du bien déterminée à partir de la date de l'achat ou de signature du bail) dont l'évolution serait déterminée en fonction des revenus.

Pour l'Union SNUI – SUD Trésor, il faut également une gestion publique qui se traduise par un renforcement du rôle de la mission de gestion publique (tenue de la comptabilité des collectivités locales, conseil financier des collectivités locales) aux côtés des élus locaux. La crise trouve malheureusement ici ses limites : elle n'a pas modifié l'axe général de la révision générale des politiques publiques (RGPP) ni les conséquences de la mise en place de la DGFIP (issue de la fusion « impôts/trésor ») : en 2009 comme en 2008, plus d'un agent de la DGFIP sur deux ne sera pas remplacé dans la sphère « impôts/trésor » qui aura ainsi perdu 10 % de ses effectifs ces six dernières années. Il en découle un repli de la présence du service public illustré, notamment, par une réduction du nombre de trésoreries dont le nombre est passé de 4.000 à 3.150 en dix ans.